

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 1^{er} JUIN 2026**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 27/04/2026

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, ESNAULT Stéphanie, EUGENE Marina, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, JOUET Philippe, LAGLEYZE David, LANDEROIN Brigitte, LAPEYRONIE Yann, MASSON Fabrice, MEAR Séverine, ROSEAU Sylvie, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSE : DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Brigitte LANDEROIN

ABSENT : -

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Virginie AUDARD*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2026-47 DU 01-06

TARIF POUR LE PORTAGE DE REPAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En lien avec la délibération précédente, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut donc augmenter le prix du repas facturé à nos administrés, profitant du service portage de repas.

A ce jour, le repas est facturé 8.50 €, il conviendrait de répercuter la même hausse de 0.55 € sur le tarif et donc facturer le repas à hauteur de 9.05 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le tarif facturé par repas pour le portage de repas à 9.05 € à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le tarif facturé par repas pour le portage de repas à 9.05 € à compter du 1^{er} septembre 2026.

POUR : 18

CONTRE : 1

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 4 juin 2026

Secrétaire de Séance
Virginie AUDARD

Le Maire
David LAGLEYZE

